

Réf : DCM2025-68

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	20	29

Date de la convocation : 12/06/2025

Notifiée aux élus le : 12/06/2025

Date de l'affichage : 12/06/2025

**OBJET : DG – COMPTE RENDU DES
DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
DE POUVOIR**

SÉANCE MERCREDI 18 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-HUIT JUIN à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 12 juin (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Gilles TRAUJLET à Arnaud FOUREL, Marielle NEPOTY à Jean-Claude CAMPOS, Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Christian GROUL à Janine LHUILLIER, Andrée DAMOUR à Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE à Josiane ROSIER-DUFOND, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND,

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

- 28 RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE M. RECH
- 29 AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE RECONQUÊTE PAYSAGERE SUR LES PARCELLES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL
- 30 ANNULE ET REMPLACE LA DEC202525 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN M. BREZUN PARCELLE BA 10
- 31 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TERRAIN FAMILLE NAVARRO PARCELLE BA 11
- 32 REPRISE ADMINISTRATIVE DE CONCESSION FUNERAIRE TEMPORAIRE M. POINT EPOUX SABATIER
- 33 REPRISE ADMINISTRATIVE DE CONCESSION FUNERAIRE TEMPORAIRE M. BROCHER
- 34 INDEMNITÉ TRANSACTIONNELLE FRANCHISE ASSURANCE SINISTRE CCTC - PLATANES PLACE DES 2 MILLÉNAIRES
- 35 CONVENTION MOURRET - MISE À DISPOSITION DES PARCELLES BA 119, 120, 121, 122 POUR LES CHAMPIONNATS ÉQUESTRES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d' Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
Marie-Laure PICHAT



Résultats du vote :

Délibération 2025-68	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POURVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS ET CONSULTATIONS NOTIFIÉS DEPUIS MARS 2025	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni de vote
-------------------------	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication